

LÉVIS, Octobre 1909.

VOL. XV—N° 10

BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

ARCHÉOLOGIE—HISTOIRE—BIOGRAPHIE
BIBLIOGRAPHIE—NUMISMATIQUE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

*Qui manet in patria et patriam cognoscere tenet.
Is mihi non civis sed peregrinus erit.*



LÉVIS
PIERRE-GEORGES ROY,
ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE.

RECHERCHES HISTORIQUES

Sommaire de la livraison d'octobre :—Le Chapitre de la cathédrale de Québec et ses délégués en France. Lettres des chanoines Pierre Hazeur De L'Orme et Jean-Marie de La Corne (*suite*), Mgr Henri Têtu.—La famille Céloron de Blainville, les Céloron de Blainville (*à suivre*).—Les Grondines, Benjamin Sulte.—Les Montferrand, E.-Z. Massicotte.—Vassal de Monviel, B. S.—Noms géographiques.—Réponses : Pierre Petitclerc ; Les forges de Saint-Maurice, Dr Valois de Valoisville.
—Questions.

On peut se procurer gratuitement une livraison spécimen des *Recherches Historiques* en s'adressant au directeur de la revue, Pierre-Georges Roy, 44, rue Wolfe, Lévis.

Abonnement \$2.00 par année.

PUBLICATIONS RÉCENTES

Un éducateur apôtre. Le Père C. Beaudry, clerc de Saint-Viateur, supérieur du collège Joliette. Louvain, 1909.

Athlètes canadiens-français, par E.-Z. Massicotte, Montréal, librairie Beauchemin limitée, 79, rue Saint-Jacques, 1909.

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

Vol. XV

OCTOBRE 1909

N° 10

LE CHAPITRE DE LA CATHÉDRALE DE QUÉBEC ET
SES DÉLÉGUÉS EN FRANCE. LETTRES DES CHA-
NOINES PIERRE HAZEUR DE L'ORME ET JEAN-
MARIE DE LA CORNE.

1723 - 1773

(Suite)

Ils étaient alors au nombre de neuf. Mais après le siège ils furent réduits à sept, par le départ définitif pour la France de MM. Cugnet et Collet.

“ M. Cugnet, lit-on dans les procès-verbaux, autorisé à passer en France, après qu'il fut réglé que sous le bon plaisir de Mgr l'Evêque, la reprise de l'office canonial serait différé à des temps plus paisibles et que les chanoines pourraient en attendant rester dispersés.” On lit ailleurs : “ Depuis le 27 septembre 1759 jusqu'au 24 octobre de la même année, on n'a pu tenir que quelques assemblées à la hâte à cause du trouble du temps, dans lesquelles, sans écrire, on arrêta la distribution. Les prébendes furent fixées... ”

“ Les assemblées terminées, M. Collet chanoine prit le parti de passer en France. M. Briand, vicaire général... lui en donna la permission, la saison avancée ne permettant pas au dit sieur Collet d'attendre l'agrément du dit seigneur, évêque pour lors à Montréal. Ce monsieur emprunta du trésor du Chapitre un calice

pesant 15 écus de 6 livres, un ornement et le linge nécessaire pour se faire une chapelle dans le vaisseau”.

Après la mort de Mgr de Pontbriand arrivée le 8 juin 1760, les Chanoines furent bien obligés de s'assembler de nouveau pour la nomination des grands vicaires et leur réunion se fit le deux juillet dans le monastère des Ursulines. Présents : MM. Poulin, Briand, Rêche, et Rigauville. “ M. Lacorne doyen en France pour nos affaires, Hazeur Delorme grand chantre, Miniac archidiacre, en France pareillement par infirmité, les sieurs Gaillard, Perrault et St-Onge résidents dans la partie du Canada qui reste sous la domination française et hors d'état de pouvoir se rendre ni être convoqués à la présente assemblée pour les raisons ci-dessus exprimées ; les sieurs Cugnet et Collet chanoines passés en France, l'automne dernier, sur un vaisseau anglais, les dignités de théologal et de pénitencier vacantes par le décès de MM. Tonnancour ci-devant et Hazeur pénitencier duquel dernier la prébende a été conférée au sieur Collet et non la dignité, non plus que la prébende et la dignité du sieur Tonnancour ”.

Le 23 septembre, on s'assemble de nouveau, et cette fois à l'Hôtel-Dieu où demeure le...sieur Poulin ; l'on confère à l'abbé de l'Isle-Dieu, les pouvoirs de grand vicaire et l'on règle une foule de questions touchant Maubec, etc.

Le 6 octobre suivant, assemblée au même endroit, dans laquelle on accorde à M. Gaillard la cure de Varennes qu'il avait demandée ⁽¹⁾ ; c'est encore M. Poulin qui préside l'assemblée. Il meurt le 10 du même mois et il est inhumé à l'Hôtel-Dieu le 12. 1er juillet 1761, la réunion a lieu aux Ursulines ; le 24 août, à l'Hôpital-Général et l'on décide de convoquer tous les chanoines sans exception pour une assemblée à tenir le 30

(1) Il ne la garda pas longtemps, puisqu'il donna sa démission le 30 avril 1761 ; il fut nommé plus tard à Lanoraie.

de septembre. Cinq purent assister. M. Gaillard seul manquait à l'appel. Autre assemblée le 1er octobre. On décide de nommer M. de la Corne vicaire-général.

Réunion le 3 octobre chez les Ursulines, dans la "chambre au-dessus de la sacristie."

Le 8 août 1763, on décida de nouveau de convoquer tous les chanoines à une assemblée générale du Chapitre, laquelle fut tenue en effet, le 12 septembre, à l'Hôpital-Général pour la rédaction d'une adresse demandant au Roi de permettre la nomination d'un évêque à Québec. Le 13 du même mois, ce fut dans la chambre des exercices du Séminaire que l'on se réunit de nouveau, cinq chanoines présents. M. Briand est nommé pour confier à M. Murray l'adresse au roi et le prier de l'appuyer de son crédit. Ayant fait sa commission, il fait, séance tenante, son rapport et dit que M. Murray a promis de la faire présenter au Roi. Les prébendes sont fixées pour cette année à 980 frs. "Il a été arrêté d'une voix unanime qu'on prierait M. de la Corne de donner au Chapitre, l'an prochain, des éclaircissements sur l'état des comptes qu'il a avec le Chapitre, de crainte que son bon cœur ne mette les chanoines dans le cas de ne pouvoir satisfaire aux avances qu'il pourrait leur avoir faites."

M. de Montgolfier a averti le Chapitre qu'il se proposait de passer en France cet automne, et on décide de lui donner un successeur jusqu'à son retour. Les chanoines s'occupent aussi de l'avenir du Chapitre, des moyens de le conserver, de leurs rapports pécuniaires avec leurs confrères qui sont en France. On décide de conférer les pouvoirs les plus amples à M. de la Corne et à M. de Montgolfier pour qu'ils puissent agir auprès des Cours de Rome, d'Angleterre et de France dans les intérêts de l'Eglise de Québec ¹.

(¹) On comprend que je ne puis que résumer. Nombre de ces documents ont été publiés dans *Mgr de Laval* par M. Edm. Langevin et dans *Les Evêques de Québec* et les *Manègements des Evêques de Québec*.

Le 15 septembre 1763, les chanoines réunis à l'Hôpital-Général choisirent M. de Montgolfier pour le futur évêque ; le candidat fut informé tout de suite de cette nomination, car il demeurait, depuis quelques jours et en attendant son départ pour l'Europe, à l'Hôpital-Général, et il accepta le fardeau. En même temps, le Chapitre décida " que l'on constituerait M. Joseph Lacorne, doyen, agent du Chapitre, procureur spécial pour notifier la susdite élection à Son Excellence Majesté George 3e, et en cas que la Cour de Londres ne permît pas un évêque titulaire, la Compagnie a conclu d'une voix unanime que l'on constituerait pareillement le dit M. Joseph Lacorne son procureur spécial pour postuler en Cour de Rome que le dit M. de Montgolfier revînt en Canada, du moins évêque *in partibus*, vicaire apostolique."

Me voici donc en quelque sorte forcé de raconter une fois de plus cette histoire de la nomination du premier évêque de Québec sous la domination anglaise ; mais je m'efforcerai de ne pas répéter, et de publier des documents inédits. Voilà M. de Montgolfier parti pour Londres au commencement d'octobre 1763 avec toutes les recommandations possibles du Chapitre. On n'avait oublié qu'une seule chose, la principale : la recommandation du gouverneur Murray qui était absolument hostile au digne vicaire général de Montréal.

Dans l'intervalle, M. de la Corne écrit à ses confrères, le 27 mars 1762 :

" Il n'y a que peu de jours que les lettres par triplicata que je vous ai écrites sont parties... J'ai fait tout le possible pour vous faire payer les 800 frs. (1) Après avoir écrit, parlé et sollicité moi-même avec la plus grande activité, j'ai employé les personnes qui sans contredit ont le plus de crédit auprès du ministre. Si je

(1) Somme accordée au Chapitre depuis des années par le Roi de France.

n'ai pas obtenu, c'est que la chose n'était pas possible ; je ne puis vous en dire davantage : j'ai vu que la bonne volonté ne manquait pas, mais les moyens. J'ai su que mes démarches n'avaient cependant pas été inutiles, puisqu'elles ont fait faire à M. de Choiseul les plus pressantes démarches vis-à-vis M. le cardinal de Luynes, afin qu'il suppléât à ce qu'il ne pouvait faire dans la circonstance présente. L'abbé de l'Isle-Dieu, qui s'était jeté de ce dernier côté, a obtenu de M. de Luynes et pour vous et pour les religieuses. J'avais peine à croire qu'il pût réussir, et effectivement sans l'aide de la Cour il n'obtenait rien cette année. Dieu y a mis la main, car ma foi nous n'aurions jamais rien pu tirer. Il faut voir où en sont les choses pour en connaître les difficultés. Je vous ai marqué en tremblant de tirer sur moi cinq mille livres, parce que jusqu'à ce que je sois payé des bois que j'ai vendus, et que mes réparations et réédifications soient achevées, je ne saurai ce que je puis faire. Passé cette année, je retrancherai autant qu'il me sera possible les dépenses pour le rétablissement de l'abbaye, car il y en aurait encore à faire ; mais la circonstance est si critique que nous ne savons pas ce qui arrivera. Nous en avons bien assez fait, puisque presque toute l'abbaye et dépendances est à neuf, à l'exception d'une métairie et de deux prieurés où il y a à refaire bien des choses. Je tremble de peur qu'on nous ne fasse rembourser les 621 boisseaux de bled que nous avons cessé de payer à l'hôpital d'Issoudun. Je travaille à faire régler cette affaire sans pouvoir en venir à bout ; cela nous mettrait à l'étroit... MM. Miniac, Delorme, Collet et Cugnet se portent bien. Ce dernier fait les plus grands efforts pour se placer, mais cela est difficile. Mgr de Blois m'a promis de le faire ; il faut, avant, qu'il vaque quelque chose de convenable.

“ Ma santé va mieux, grâce à Dieu ; il m'a fallu tenir pendant 18 mois un régime aussi scrupuleux et

un médecin aussi habile pour me tirer d'affaire. J'ai encore besoin de ménager avec soin mon estomac qui ne digère que très difficilement. Il me faut, mes chers confrères, un successeur pour l'agence, je vous le demande absolument. A Dieu ne plaise que je veuille m'éloigner ni rompre avec vous pour cela ; mais j'ai besoin de me ménager. Aujourd'hui l'air du Berry m'est contraire et j'y suis toujours malade ; cela ne m'a pas empêché d'y passer toujours les étés, et trois mois consécutifs l'année dernière, parce que ma présence y était nécessaire.....Ne manquez pas de faire bien des remerciements à l'abbé de l'Isle-Dieu ; faites même comme si vous lui deviez tout. Au reste, il est certain qu'il a fort contribué à l'obtention de la gratification ; c'est un bon et fin quêteur qu'il faut ménager. Collet qui est dans ma chambre vous embrasse tous. Je lui demande s'il veut l'agence, il ne dit ni oui ni non ; seulement qu'il n'est pas assez riche pour la prendre. Cependant il la prendrait, Cugnet aussi ; soit l'un soit l'autre : je vous prie de me débarrasser absolument. J'aiderai celui que vous mettrez à ma place. On travaille à l'affaire de la Bastille fortement (pour les accusés Bigot et autres). Il paraît qu'on en veut beaucoup aux chefs, aux officiers, et ma foi à tous les Canadiens..."

M. de la Corne fit trois voyages à Londres de 1763 à 1766 pour remplir la mission que le Chapitre lui avait donnée de travailler à la nomination d'un évêque. Comme je trouve ici plusieurs documents sur cette période de notre histoire ecclésiastique, je vais citer les plus importants, ceux surtout que je crois inconnus du grand nombre.

La lettre suivante du duc de Praslin, ministre des Affaires Etrangères, à l'abbé de la Corne, en date du 23 février 1763, prouve que notre chanoine était sur le point de partir pour l'Angleterre :

" J'ai reçu, monsieur, avec la lettre que vous avez pris

la peine de m'écrire, le mémoire qui y était joint, concernant les mesures à prendre avec la Cour de Londres pour la conservation de la religion catholique en Canada, conformément à l'article 2 des préliminaires. Je ne puis qu'en approuver le dessein et je crois qu'il serait fort utile que vous puissiez convenir d'un règlement avec la Cour Britannique, surtout à cause de la restriction : *en tant que le permettent les lois de la Grande Bretagne*. Le zèle qui vous porte, Monsieur, à faire le voyage de Londres, à cet effet, est digne d'éloges, et vous ne devez pas douter que M. le duc de Nivernois ne soit autorisé à vous rendre tous les services qui dépendront de lui. Je vais l'en prévenir et lui prescrire de vous donner ses conseils et son appui auprès du ministère, quand vous le jugerez nécessaire. Je souhaite bien sincèrement que votre voyage soit aussi heureux que le mérite une cause aussi louable, que celle qui vous le fait entreprendre. Je vous prie d'être persuadé des sentiments particuliers avec lesquels je suis, Monsieur, très sincèrement entièrement à vous,"

“ Le duc DE PRASLIN.”

Autre lettre très intéressante, adressée au même abbé, par M. l'abbé de Frischeneau, secrétaire de la feuille des bénéfices, 23 mars 1763 :

“ J'ai reçu, mon cher abbé, votre lettre du 7 par laquelle j'ai appris votre heureuse arrivée à Londres. M. Meny m'avait fait part des dangers que vous aviez courus. Mais vous avez eu moins de peur qu'un autre, parce que vous êtes fait à la mer. Je vous avais attendu à Versailles l'un des deux jours que je vous avais indiqués ; mais j'appris peu de temps après que vous étiez parti. Je vous envoie la réponse que M. de Bussey m'a faite, un moment avant mon départ de Versailles pour venir ici. Je vous souhaite, mon cher abbé, tout le succès que vous désirez. Je pense que les Anglais, comme d'habiles gens, voudront traiter fa-

vorablement leurs nouveaux sujets pour se les attacher. Il leur en coûtera peu pour leur faire goûter l'avantage d'avoir changé de maîtres ; puisqu'ils n'ont qu'à faire le contraire de ce que nous faisons. Vous aurez vraisemblablement trouvé beaucoup de Canadiens à Londres. Je suis ravi du bon accueil que vous avez reçu de M. le duc de Nivernois. C'est un Seigneur plein de mérite et d'esprit. Vous pourriez peut-être repasser en France avec lui. Je vous souhaite, mon cher abbé, une bonne santé et un prompt retour. Je retourne demain à mon atelier où je serai toujours bien pressé de vous marquer dans tous les temps, mon cher abbé, ma reconnaissance et l'attachement inviolable que je vous ai vouée par ma vie."

" L'abbé DE FRISCHENEAU."

" Copie de la lettre que j'ai écrite à Milord Arouelle en réponse de laquelle on me dit qu'on secondait l'élection d'un évêque ". C'est de la Corne qui écrit :

Londres, 4 mai 1763.—" En conséquence de la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, j'ai été hier chez Mylord Shelbourne, à l'heure que vous m'avez marquée, et j'ai eu environ une heure de conférence avec lui. J'ai été, on ne peut plus satisfait des politesses qu'il m'a faites, et j'ai connu avec la plus grande satisfaction que son intention est de rendre heureux les nouveaux sujets du Roi, nos Canadiens, en leur procurant une liberté de commerce plus étendue que celle dont ils ont joui jusqu'à présent. Mais en même temps, sans m'avoir donné une réponse définitive, il m'a fait entrevoir assez clairement qu'on ne pourrait accorder au clergé du Canada un évêque. Cet article essentiel et sans lequel on ne pourra exercer le culte religieux en Canada, va troubler et effacer en quelque sorte, les avantages temporels que nos Canadiens trouveront sous le gouvernement de leur nouveau maître,

et jettera bien vite l'alarme dans les esprits de ces nouveaux sujets.

“ Oui, Mylord, je regarde comme impossible que la religion puisse subsister en Canada, s'il n'y a point d'évêque pour ordonner les sujets qu'on y formera dans le Séminaire de Québec. Que deviendront tous ces sujets lorsqu'ils seront formés et instruits ? Prendra-t-on le parti de les envoyer en Europe pour les faire ordonner ? le projet serait sujet à mille inconvénients : 1^o cela serait si fort dispendieux qu'on ne trouvera pas de sujets ; 2^o cela sera impraticable en mille circonstances, spécialement en temps de guerre ; 3^o pourrait-on assez compter sur les jeunes gens pour s'assurer qu'ils retourneraient en Canada après avoir pris le goût de l'Europe ? La dissipation inévitable dans un voyage aussi long pourrait faire perdre à plusieurs l'esprit de leur état, ou au moins les déterminer à en prendre un autre ; 4^o enfin ne serait-il pas à craindre qu'ils ne prissent en Europe des sentiments contraires à la fidélité qu'ils doivent à Sa Majesté Britannique ?

“ Le projet de faire venir des prêtres d'Europe sera sans contredit un grand secours pour le clergé du Canada. Mais il est à remarquer qu'il n'y aurait que le Séminaire de St-Sulpice et celui des Missions Etrangères qui pourraient tirer des prêtres de France, parce qu'ils ont des fonds pour cela. Ainsi s'il n'y a point d'évêque à Québec pour ordonner les sujets qu'on y formera, il est bien constant que la plus grande partie des paroisses seraient bientôt privées de pasteurs. La raison en est toute simple, puisque la plus grande partie des Evêques de France manquent eux-mêmes de sujets et sont forcés d'en employer beaucoup qu'ils voudraient voir bien loin de leur troupeau. Cette vérité n'est que trop connue et trop publique. Il n'y a donc pas d'espérance de tirer d'Europe la quantité de prêtres nécessaires pour la desserte d'un diocèse aussi étendu que celui de Québec. Mais en supposant qu'on en

puisse tirer un certain nombre, qui certainement serait toujours insuffisant, je le répète, il faudrait des fonds considérables que nous n'avons point, pour les faire passer en Canada. Mais quels seraient ces sujets que l'on pourrait tirer d'Europe? Des sujets, Mylord, sur le pavé, manquant de pain, n'ayant aucune ressource, des sujets expulsés de différents diocèses pour des défauts essentiels, des sujets plus capables d'exciter dans le Canada des troubles et des divisions que d'y entretenir les peuples dans la paix, l'union et l'attachement à leur nouveau souverain.

“ Ce projet, Mylord, ne serait-il pas aussi à craindre pour le gouvernement dans une colonie aussi éloignée, que dangereux pour un clergé qui, dans les circonstances présentes, est aussi intéressé d'écarter ce qui pourrait lui attirer la disgrâce du roi et la haine de la nation. Ce sont les raisons qui nous ont fait renoncer au projet de tirer des prêtres d'Europe. Nous devons cependant faire exception pour les prêtres envoyés en Canada par les Séminaires de St-Sulpice et des Missions Etrangères. Ces deux maisons, ayant des fonds et étant sur les lieux, sont à même de choisir parmi les jeunes ecclésiastiques ceux qui ont le plus d'aptitudes pour les sciences, de zèle et de vertu, en sorte qu'ils ne nous envoient que de bons sujets. Mais, encore une fois, ces sujets ne sont que pour leurs séminaires, pour la deserte des villes et de quelques cures de la campagne qui dépendent du Séminaire de Montréal.

“ Oui, Mylord, il est de l'avantage de l'Etat, comme de celui des Canadiens, qu'il y ait un évêque en titre à Québec.

“... Mylord Shelbourne m'a fait l'honneur de me dire que la religion romaine s'exerçait en Maryland où il n'y avait point d'évêque. Mais quelle différence n'y a-t-il pas entre le Maryland où il n'y a que quelques prêtres et le diocèse de Québec où il y a toujours eu 250

et peut-être davantage ⁽¹⁾ ! Pour un prêtre qu'il suffira de faire passer au Maryland dans une ou deux années, il en faudra 15 ou 20 à Québec ; par conséquent 15 ou 20 fois plus de difficultés et d'obstacles à tous égards. D'ailleurs, Mylord, il serait bien malheureux pour les Canadiens qu'on se modelât sur ce qui s'est pratiqué et sur ce qui se pratique à l'occasion de l'exercice du culte religieux à Maryland. Dans le principe, on y a accordé une liberté plénière et privilégiée pour l'exercice de la religion ; aujourd'hui elle n'y est que sur le pied de tolérance, et telle qu'elle s'exerce à Londres même ; les catholiques n'y ont que des chapelles particulières, l'exercice y est même persécuté, puisque depuis la concession de cette liberté plénière, on fait payer double taxe aux catholiques de Maryland ; on y a même introduit les lois pénales, au point qu'on n'ignore pas qu'on les a exclus de toute charge civile et militaire, ce qui est tout à fait contraire à leur charte.

“ Nous avons encore l'exemple de l'Irlande, Mylord, où malgré la capitulation authentique de Limerick qui assurait à jamais l'exercice paisible de la religion, on la persécute de façon qu'un très grand nombre d'Irlandais ont été obligés de se retirer en France. Vous savez mieux que moi, Mylord, ce qui s'y est passé depuis vis-à-vis des catholiques romains qui ont été nécessités de vendre leurs biens et ne possèdent aujourd'hui presque plus rien en ce pays. Si on ajoute à cela ce qui a été mis dans les gazettes, et les exhortations que les ministres de Londres ont fait au peuple et principalement aux personnes riches, pour exciter leur zèle et les engager à former une somme suffisante pour envoyer des jeunes ecclésiastiques au Canada pour y convertir les nouveaux sujets du roi, cela joint au refus

(1) C'est une forte exagération. Il y avait 181 prêtres en septembre 1758. En juillet 1766, il en restait 138. Plusieurs étaient morts, d'autres étaient retournés en France.

d'un évêque et d'un règlement stable pour assurer aux Canadiens l'exercice de leur religion pour l'avenir, cela, dis-je, va les jeter dans la plus grande consternation et alarmer tous les esprits de ce peuple si docile et si propre à former les meilleurs et les plus assurés sujets du roi d'Angleterre. Vous devez sentir et prévoir mieux que moi, Mylord, les suites fâcheuses et les conséquences funestes d'une religion qui serait attaquée dans les premiers moments d'un nouveau gouvernement. Vous savez à quels excès a porté dans tous les temps le zèle de la religion ; l'histoire ne nous en fournit que trop d'exemples ; ainsi je n'entrerai pas dans un plus grand détail. L'éloignement de cette colonie et la circonstance où elle se trouve méritent des considérations particulières.

“ Les Canadiens, Mylord, ne se persuaderont jamais que la restriction dans le traité de paix *autant que le permettent les lois de la Grande Bretagne*, puisse leur être préjudiciable dans l'exercice de leur religion. 1^o parce qu'il y aurait une contradiction manifeste ; 2^o les lois de la Grande Bretagne ne regardent et ne s'étendent que dans la Grande Bretagne même, et non dans les colonies, surtout en Canada, où le roi est le seul et souverain maître ; il est par conséquent le maître d'y faire des règlements stables ; et c'est pour cela que nous le supplions de nous en faire un durable et solide pour l'exercice de notre religion ; 3^o les Canadiens fonderont toujours leur droit pour l'exercice de leur religion sur les deux capitulations de MM. Townsend et Amherst, et quand on supposerait qu'il y aurait une clause dans le traité de paix contraire à ce qui leur a été accordé plénièrement dans les capitulations au sujet de la religion, ils ne croiront jamais que cette clause postérieure puisse nuire à leur droit d'exercer la religion romaine.

“ Je m'aperçois tard, Mylord, que j'abuse de votre patience ; je compte assez sur vos bontés pour nos Ca-

nadiens pour que vous ne trouviez pas mauvais ce petit détail, et que vous me rendiez la justice, ainsi que les Lords et Messieurs du Bureau des Plantations, que je n'ai d'autre but dans tout ce que j'ai dit ici, et dans mon autre mémoire, que les avantages du Prince, l'intérêt de la nation et la tranquillité des nouveaux sujets du roi, en évitant tout ce qui pourrait troubler leur union avec la nation et leur attachement à leur maître. Ayant renoncé depuis longtemps à retourner en Canada, même dans le cas où il serait resté à la France, je ne puis être intéressé personnellement autrement que par devoir et par l'amour que j'ai pour ma famille, mes parents et mes compatriotes qui me sont chers et me le seront toujours. J'ai l'honneur d'être, etc."

Voici maintenant ce que pensait de la mission de M. de la Corne le gouverneur Gage, de Montréal. Il écrit le 31 juillet 1763, à l'honorable comte d'Egremont ⁽¹⁾.

"... J'ai reçu dernièrement une lettre de M. La Corne, abbé de l'Etoile, avec un mémoire qu'il a présenté au Roi et dans lequel il propose certains règlements pour le gouvernement de l'Eglise Romaine en Canada. Sa Majesté est le meilleur juge des propositions qu'il émet dans son mémoire. Mais je crois de mon devoir d'informer votre Seigneurie que tout ce que fait M. La Corne en cette affaire, il le fait de lui-même. Il n'a pas été chargé par les Canadiens d'agir en leur nom, et ils ne connaissaient même pas ses desseins, avant que les lettres qu'il a écrites de Londres à ses parents leur eussent appris sa présence en Angleterre et l'affaire qu'il était à négocier..."

(1) Archives d'Ottawa. Traduction de l'anglais.

(à suivre)

M^{re} HENRI TÊTU

LA FAMILLE CÉLORON DE BLAINVILLE

LES CÉLORON DE BLAINVILLE

Armes : D'azur, à trois croissants d'argent et une étoile d'or posée en cœur.

Une autre branche de la famille portait : D'azur, au chevron de gueules, accompagné de trois cigales de nicofle.

I. Le premier Céloron dont il soit fait mention est Claude de Céloron. Il fut pourvu le 11 août 1631, d'un office de "conseiller, secrétaire du Roi, maison et couronne de France et de ses finances" et mourut revêtu du dit office en 1650. Son contrat de mariage avec Catherine Reperant fut passé le 3 mars 1611 devant Richard Curilly et Jean Depnotz, notaires au Châtelet de Paris. Parmi les documents manuscrits de la Bibliothèque Nationale à Paris on trouve une quittance d'arrérages de rentes dressée à Senlis, le 8 septembre 1639, par Claude de Céloron, et dans une quittance de taxes de son office, dressée à Paris, le 23 février 1643, on ajoute à sa qualification de conseiller, etc., ce qui suit : "du collège des b. j. x. x. (des seize vingtièmes)

des Finances.” Claude de Céloron eut quatre enfants. Nous en connaissons trois :

1^o Catherine de Céloron mariée à messire François Guerry. Veuve dès avant le 15 décembre 1678, elle donna à cette date une quittance d'arrérages de rentes, à Paris, et une autre à la date du 20 décembre 1679.

2^o Claude de Céloron, prêtre de l'Oratoire.

3^o Jean de Céloron pourvu le 22 août 1650, de l'office de conseiller secrétaire du roi, maison et couronne de France et de ses Finances, dont son père était mort revêtu. Il est connu par quatre quittances d'arrérages de rentes données par lui à Paris, les 15 septembre 1657, 15 avril 1664, 10 juin 1676 et 15 décembre 1676. Dans ces deux dernières quittances il est qualifié : ci-devant conseiller, secrétaire du Roi. Il avait donc résigné son office entre 1664 et 1676.

II. Antoine de Céloron, fils de Jean de Céloron demeurait à Paris. Il fut conseiller du Roi. Il épousa damoiselle Marie Rémy, sœur de Mederick Rémy, écuyer (1). M. de Céloron est connu par quatre quittances d'arrérages de rentes payées à Paris les 3 décembre 1668, 15 décembre 1671, 12 juin 1672 et une sans date. Devenue veuve entre le 12 juin 1672 et le 31 mai 1674 et ayant la garde noble des enfants issus de son mariage, Marie Rémy donne à Paris des quittances d'arrérages de rentes les 31 mai 1674 et 5 décembre 1678. Elle épousa en secondes noces Guillaume de la

(1) Elle était aussi la sœur de messire Pierre Rémy, curé de Lachine, lors de la terrible irruption des Iroquois dans cette paroisse en 1689. M. l'abbé Rémy décéda à Montréal le 24 février 1726. Il était âgé de 90 ans.

Guillaumie, seigneur de Goix, demeurant à Paris, rue du Temple, paroisse Saint-Nicolas des Champs. Par un acte, en date du 16 janvier 1701 au Châtelet de Paris, elle donne à son fils aîné Antoine, et à la femme de celui-ci, l'usufruit d'une rente dont la nue propriété reste à ses autres enfants. Elle décéda en septembre 1701. De son mariage avec Antoine de Céloron, naquirent cinq enfants :

1^o Antoine de Céloron, marié à Marie Dubut. Elle décéda en 1702.

2^o Catherine de Céloron. Le 12 novembre 1691, elle est qualifiée fille majeure, et donne une quittance d'arrérages de rentes, tant en son nom que comme procuratrice directe de Antoine Céloron, écuyer, et de Simon Alexandre Céleron, aussi écuyer, et encore, par substitution du sieur Michel-Alexis de Civet lui-même procureur de Jean Céloron, écuyer. Tous quatre sont qualifiés légataires universels (substitués l'un à l'autre) de messire Claude Céloron, prêtre de l'Oratoire, leur oncle. Par ordonnance rendue le 22 novembre 1691, par MM. les commissaires généraux du Conseil, députés sur le fait des armoiries, les armes de la famille de Céloron sont enregistrés dans l'Armorial général de France, généralité de Paris, à la requête de damoiselle Catherine de Céloron, fille majeure. La même Catherine de Céloron, exécutrice du testament olographe, en date du 1er septembre 1698, de sa mère, dame de la Guillaumie, fait procéder, après décès, à l'inventaire des biens d'icelle, le 30 septembre 1701, par Maître Robillard, notaire. Elle agissait tant en son nom qu'en celui de ses quatre frères Antoine ;

Claude, prêtre de l'Oratoire ; Jean-Baptiste, écuyer, sieur de Blainville, capitaine d'infanterie à Québec ; et Simon-Alexandre Céloron de Blainville, écuyer, enseigne des vaisseaux du Roi. Par un acte en date du 14 juillet 1702, passé devant Maître Robillard, notaire, Catherine de Céloron, demeurant rue du Coq, paroisse Saint-Germain l'Auxerrois, renonce, tant en son nom que comme fondée de pouvoir de ses frères Claude, Jean-Baptiste et Alexandre, à la succession de leur autre frère, Antoine. La procuration de Jean-Baptiste avait été passée devant Raimbault et Adhémar, notaires à l'île de Montréal en Canada, le 2 octobre 1700. Enfin, il appert d'un acte passé le 23 août 1703, devant Messieurs Robillard et Lafosse, notaires à Paris, que Catherine de Céloron est l'objet de trois procurations générales passées par ses trois frères pour "renoncer et expédier toutes successions, biens et héritages qui leur reviennent". La procuration de Jean-Baptiste avait été passée devant Raimbault et Adhémar, notaires à l'île de Montréal, le 9 septembre 1702.

3^o Claude de Céloron, prêtre de l'Oratoire à Lyon, en 1707. D'après Bachelin de Florenne, un Claude de Céloron, secrétaire du Roi le 11 août 1687, passa au Canada, Saint-Domingue et Guadeloupe. Est-ce le même personnage que l'on trouve prêtre de l'Oratoire à Lyon en 1707 ?

4^o Jean-Baptiste de Céloron, sieur de Blainville, celui qui s'établit dans la Nouvelle-France en 1684.

5^o Simon-Alexandre de Céloron, enseigne des vaisseaux à Brest en 1707.

1ère génération : J.-B. Céloron de Blainville

JEAN-BAPTISTE CÉLORON DE BLAINVILLE (1)

Il fut baptisé le 19 février 1660, en l'église paroissiale de Saint-Sauveur, à Paris.

Le 21 mars 1684, il était mis sur la liste des gentilshommes destinés à servir en qualité de gardes de la Marine au port de Rochefort.

La même année, le 26 juin, il était promu lieutenant dans une compagnie du détachement de la Marine. Il passait peu après dans la Nouvelle-France. (2)

En 1691, le gouverneur de Frontenac nommait M. de Blainville capitaine réformé, au lieu et place du sieur de la Croix, fait capitaine en pied.

Ce ne fut que deux années plus tard, le 1er mars 1693, que la commission donnée par M. de Frontenac fut confirmée par le roi.

M. de Merville, capitaine en pied d'une compagnie du détachement de la marine, ayant pris sa retraite avec une pension du roi, M. de Blainville fut nommé, par commission du roi en date du 18 mai 1701, pour le remplacer.

(1) Il fut connu sous le nom de M. de Blainville.

(2) "En 1686, sinon avant, dit M. le juge Girouard (*Lake St. Louis old and new and Cavalier de La Salle*, p. 211), J.-Bte de Céloron, sieur de Blainville, avait un poste de traite sur son fief près de la baie d'Urfé (Lachine)." Nous croyons qu'il y a erreur ici. Par son mariage avec la veuve de M. de Brucy, le 29 novembre 1686, M. de Blainville se trouva à entrer en possession du poste de traite de Brucy. S'il a fait la traite, ce doit être après le 29 novembre 1686.

Le 5 octobre 1701, MM. de Callières et de Champigny écrivaient au ministre de Pontchartrain :

“ Le sieur de Callières a remis aux sieurs de Blainville et de Beaucours, les commissions de capitaines dont Sa Majesté les a honorés en leurs places (des sieurs de la Durantaye et de Merville, mis à leurs pensions), et leur fera prendre rang dans les troupes du jour et date de leurs commissions de capitaines réformés.” ⁽¹⁾

Le 15 novembre 1703, MM. de Vaudreuil et de Beauharnois écrivaient au ministre de Pontchartrain :

“ Le sieur de Blainville, capitaine, qui n’a pas été en France depuis 21 ans, vous supplie, Mgr, de lui accorder son congé. Il y a des affaires de famille à finir qui lui sont de la dernière conséquence.” ⁽²⁾

Il obtint ce congé en juin 1704.

En 1705, M. Céloron de Blainville eut à soutenir un procès assez important contre M. LeBer de Senneville, propriétaire du fief DuGué, au sujet de l’île Saint-Gilles, que chacun d’eux prétendait lui appartenir.

M. Céloron de Blainville, héritier de sa première femme, mariée d’abord à M. de Brucy, soutenait que l’île Saint-Gilles faisait partie, comme *dépendance*, d’une concession de dix arpents sur trente à prendre dans l’île Perrot consentie, le 1er janvier 1676, par M. Perrot, gouverneur de Montréal, à M. de Brucy. M. LeBer de Senneville représentait, de son côté, que l’île Saint-Gilles avait été donnée par le séminaire de Saint-Sulpice, le 19 janvier 1672, à M. Sidrac DuGué de Boisbriand qui, lui, l’avait vendue à Charles LeMoine de Longueuil et à Jacques LeBer. Celui-ci, à son tour, l’avait donné à son fils ⁽³⁾.

⁽¹⁾ *Correspondance générale, Canada*, vol. 19, fol. 3.

⁽²⁾ *Correspondance générale, Canada*, vol. 21, fol. 5.

⁽³⁾ L’abbé Faillon, *Histoire de la colonie française en Canada*, vol. III, p. 341.

Le 3 juillet 1713, le ministre de Pontchartrain écrivait à M. Céloron de Blainville qu'il était heureux de voir que son fils s'appliquait à bien servir. Il l'informait en même temps qu'il n'avait pu lui obtenir (au père) une croix de Saint-Louis.

La majorité des troupes du Canada étant devenue vacante en 1713 par la mort du sieur Dumesny Norey, M. Céloron de Blainville demanda cette charge.

Il y avait six autres candidats sur les rangs : M. LeVerrier de Rousson, premier capitaine ; M. Bouillet de la Chassaigne, major de Montréal et capitaine depuis 1678 ; M. de Saint-Martin, capitaine depuis 1697 ; de Sabrevois, capitaine depuis 1702 ; de La Corne, capitaine depuis 1706 ; le comte de Vaudreuil, fils du gouverneur de Vaudreuil, capitaine depuis 1710.

Le 17 mai 1714, le ministre de Pontchartrain informait M. de Blainville qu'il l'avait proposé au roi pour la majorité des troupes. Il lui disait aussi qu'il n'y avait aucune croix de Saint-Louis accordée cette année.

Malgré l'appui du ministre de la marine, M. de Blainville n'obtint pas la majorité des troupes. C'est M. LeVerrier qui fut nommé. Il faut croire que ses amis avaient plus de poids auprès du roi que ceux de M. de Blainville.

Une note officielle de 1714 rédigée probablement sur les avis du gouverneur de Vaudreuil dit de M. Céloron de Blainville :

“ Le sr. Blainville, Français, est capitaine depuis 1701, est assez bon officier.”⁽¹⁾

M. de Blainville décéda à Montréal le 4 juin 1735.

Il avait été fait chevalier de Saint-Louis le 4 avril 1730.

Il était à sa mort le premier capitaine du détachement des troupes de la Marine.

(1) *Bulletin des Recherches Historiques*, vol. II, p. 115.

M. de Blainville s'était marié trois fois. (1)

En premières noces, à Lachine, le 29 novembre 1686, il avait épousé Hélène Picoté de Belestre, fille de Pierre Picoté de Belestre et de Marie Pars, et veuve de Antoine Lafresnaye de Brucey (2).

Elle décéda à Montréal le 23 novembre 1701.

Deux années plus tard, à Montréal, le 14 janvier 1703, il épousait Geneviève Damours, fille de feu maître Mathieu Damours, écuyer, seigneur De Chauffours, vivant conseiller au Conseil Souverain, et de Marie Marsollet.

Elle décéda deux mois après son mariage, à Montréal, le 24 mars 1703 (3).

(1) D'après le document suivant, que nous devons à l'obligeance du R. P. Odoric, franciscain, M. de Blainville aurait été marié quatre fois. Un fils né de son premier mariage aurait été récollet.

“ Le dixième jour de mai de cette présente année 1694, M. l'illustrissime et révérendissime de la Croix de St-Valier, évêque de Québec, étant en cette ville de Montréal, fut invité d'honorer de sa présence la cérémonie de la profession de deux de nos frères novices clercs, dans l'église de notre couvent des Récollets de Montréal, par le Sr de Blainville, capitaine au Régiment de la marine, père de l'un des susdits novices..... Après la messe et la profession le dit sieur de Blainville alla trouver au Séminaire M. l'évêque pour lui faire civilité et le prier d'assister au moins au repas, comme il l'avait promis, mais il refusa..... ”—Procès-verbal fait à la diligence du Père Hyacinthe Perrault, com. prov. des PP. Récollets.”

(2) M. le juge Girouard, dans son savant ouvrage *Lake St. Louis old and new and Cavalier de La Salle* (p. 148), nous apprend que le mariage de M. de Blainville fut le premier célébré à Lachine. Le curé d'Urfé ne nous dit pas dans son acte si la cérémonie eut lieu dans une chapelle ou à la résidence de la mariée.

(3) Geneviève Damours avait failli devenir l'épouse du fameux baron de La Hontan. Celui-ci passa l'hiver de 1691-92 à Québec. Le gouverneur de Frontenac, parrain de la jeune fille, fit tout ce qu'il pût pour faire conclure ce mariage. Les choses allèrent si loin que M. Nelson, riche négociant de la Nouvelle-Angleterre, prisonnier de guerre à

Enfin, en troisièmes nocés, à Montréal, le 25 septembre 1704, il épousait Geneviève-Gertrude, fille de Charles LeGardeur de Tilly et de Geneviève Juchereau.

Elle décéda à Montréal le 3 septembre 1750. Elle retirait une pension du roi depuis 1737.

M. de Blainville avait eu sept enfants de son premier mariage.

I

HÉLÈNE-FRANÇOISE CÉLORON DE BLAINVILLE

Née à Montréal le 20 août 1688.

Mariée à Montréal, le 12 mai 1710, à Pierre, chevalier de Saint-Ours.

Elle décéda à Montréal le 15 juillet 1729.

II

MARIE-CATHERINE CÉLORON DE BLAINVILLE

Née à Montréal le 28 janvier 1690.

Décédée au même endroit le 31 janvier 1690.

Québec mais qui avait toute sa liberté, offrit un grand dîner aux futurs époux. Le gouverneur, l'intendant et l'évêque y assistaient. Nelson et l'évêque de Québec offrirent, paraît-il, chacun 1000 écus à donner le jour des nocés. Comme Geneviève Damours avait elle-même 1000 écus de dot, et que M. de Frontenac en offrait 7000 ou 8000 en congé, le baron de La Hontan faisait un mariage très avantageux. Mais, juste au moment de signer le contrat de mariage, le volage baron reprit sa parole. Il voulait rester libre. M. de Frontenac fut très froissé de ce dénouement. Voir les *Voyages* de La Hontan (t. II, p. 79, éd. de 1703), où le facétieux baron raconte toute cette aventure avec sa verve ordinaire.

III

MARIE-ANNE CÉLORON DE BLAINVILLE

Née à Montréal le 11 juin 1691.
Décédée au même endroit le 15 février 1706.

IV

MARIE-LOUISE CÉLORON DE BLAINVILLE

Née à Montréal le 5 août 1692.

V

PIERRE-JOSEPH CÉLORON DE BLAINVILLE

Le continuateur de la lignée.

VI

LOUIS-JEAN-BAPTISTE CÉLORON DE BLAINVILLE

Né à Montréal le 1er décembre 1696.

Il entra dans les troupes de la marine comme cadet à l'aiguillette.

On trouve la note suivante au sujet de M. Céloron de Blainville dans une liste apostillée des cadets à l'aiguillette écrite vers 1730 :

“ Jeune homme fort sage qui promet beaucoup.” (1)

(1) Edouard Richard, *Supplément du Rapport du Dr Brymner sur les archives canadiennes*, 1899, p. 24.

Le 22 mars 1732, M. Céloron de Blainville obtenait l'expectative d'une enseigne en second.

À peine huit jours plus tard, le 1er avril, on lui donnait le grade effectif d'enseigne en second.

Le 25 mars 1738, M. Céloron de Blainville était promu enseigne en pied.

Une note officielle de 1639 dit qu'il était bon officier ⁽¹⁾

En 1746, M. Céloron de Blainville fit partie de l'expédition de M. de Rigaud contre Corlar.

C'est au retour de cette expédition qu'il fut nommé commandant à la Rivière Saint-Joseph.

Un document officiel de 1747 nous apprend que M. Céloron de Blainville était le plus ancien enseigne en pieds des troupes.

Le 23 mai 1749, il obtenait enfin le grade de lieutenant.

En 1750, M. Céloron de Blainville remplaçait M. Drouët de Beaudicourt comme commandant de La Présentation.

Il y resta trois années et fut remplacé par M. de La Perrière.

C'est pendant son séjour à La Présentation qu'il reçut le commandement d'une compagnie des troupes de la marine.

En 1756, M. Céloron de Bienville était au fort Duquesne.

Il fut tué dans une sortie faite contre le fort Cumberland dans l'été de 1756 (entre juin et août).

M. Céloron de Blainville avait épousé, à Montréal, le 25 octobre 1730, Suzanne Hyacinthe Piot de Langloiserie, fille de Charles-Gaspard Piot de Langloiserie, en son vivant lieutenant du roi à Québec, et de Marie-Thérèse DuGué.

(1) *La famille de Léry*, p. 201.

En 1757, la veuve de M. Céloron de Blainville avait sa résidence à Laprairie.

De leur mariage étaient nés cinq enfants :

I. *Marie-Anne-Thérèse Céloron de Blainville*

Née à Montréal le 26 juillet 1731.

Mariée, à La Chenaye, le 30 septembre 1770, à Jacques-Marie Nolan-Lamarque, veuf de Louise Perault.

II. *Louis-Joseph Céloron de Blainville*

Né à..... le.....

En 1749, il était admis en qualité de cadet dans le détachement des troupes de la marine.

En 1751, il recevait une commission de sous-aide-major au fort de la Présentation, commandé par son père.

En 1753, il passait en la même qualité dans un détachement envoyé à la Belle-Rivière.

Deux ans plus tard, en 1755, il assistait à la bataille de la Monongahéla où Braddock subit une défaite si humiliante. Sa conduite dans cette journée lui mérita des félicitations bien méritées de ses chefs.

M. Céloron de Blainville prit part aux principaux faits d'armes qui terminèrent la domination de la France au Canada.

Passé en France à la fin de 1759, il fut fait en 1766, sous-lieutenant et quelques années plus tard, lieutenant dans la Légion des Îles de France et Bourbon.

Le 11 décembre 1769, M. Céloron de Blainville était promu lieutenant dans la même Légion.

Trois années plus tard, le 30 décembre 1772, il passait lieutenant en premier au régiment de l'île de France.

Enfin, le 3 septembre 1776, M. Céloron de Blainville obtenait son brevet de capitaine. Le roi lui accordait en même temps une pension de 300 livres.

Il se maria la même année à Mlle Paul.
A partir de ce moment nous perdons absolument ses traces.

III. *Marie-Hypolite Céloron de Blainville*

Née à..... le..... 1735.

Mariée à Laprairie, le 10 octobre 1757, à Marie-Hugues-Louis Hertel de Chambly, officier d'infanterie, fils de Louis Hertel et de Catherine d'Ailleboust des Musseaux.

Elle décéda à Sainte-Thérèse de Blainville le 7 août 1810.

M. Hertel de Chambly vivait encore en 1813, et était aveugle.

IV. *Marie-Gertrude Céloron de Blainville*

Née à Montréal le 8 juillet 1738.

Décédée au même endroit le 15 juillet 1738.

V. *Anonyme*

Né et décédé à Montréal le 8 juillet 1738.

VI. *Louise-Suzanne Céloron de Blainville*

Née à Montréal le 7 octobre 1739.

Mariée, au fort La Présentation, le 9 novembre 1751, à Jean-Baptiste-Marie des Bergères de Rigauville, officier dans le détachement des troupes de la marine.

M. de Rigauville mourut à Bristol, aux Etats-Unis, en 1776 ou 1777.

VII

JEAN CÉLORON DE BLAINVILLE

Né à Montréal le 10 janvier 1698.

Probablement mort en bas âge.

(A suivre)

LES GRONDINES

Dans l'*Histoire des Canadiens-Français*, II, 68, j'ai dit : " Le nom poétique de Grondines vient des cascades et des rapides que l'on admire dans son voisinage ".

Depuis vingt-cinq ans, on m'a demandé deux fois si je mettais de l'imagination dans le sens que je donne au mot " grondine ", comme dans : " le tonnerre gronde " ou encore " on entend gronder la chute, il va pleuvoir ".

Une troisième fois, la question m'est posée. J'y répons dans les pages du *Bulletin* :

La plus ancienne mention que je connaisse du terme " Grondines " appliqué à l'endroit qui nous occupe, est du 28 octobre 1672, alors que l'intendant Talon concède à Le Suève et Lanaudière la seigneurie de Sainte-Anne-de-la-Pérade " au lieu dit des Grondines ". Depuis quand l'expression était-elle adoptée, je ne sais.

Vers 1712, Gédéon de Catalogne écrivant un rapport sur les seigneuries du Bas-Canada, s'exprimait de la sorte : Le nom des Grondines vient du grand nombre de battures de gros cailloux qui se trouvent au devant, ce qui fait que, lorsqu'il vente, les eaux y font un grand bruit et le passage des canots et bateaux est très dangereux."

Ce grand bruit a inspiré le mot descriptif : grondine. Ai-je touché la bonne note ? Eh bien ! oui, mais j'y mettais du mien, ce qui n'arrive pas souvent. Par bonheur, je suis tombé juste. En 1880, le rapport de Catalogne n'était pas connu.

J'avais pour moi une donnée historique sur laquelle on peut seguider presque à coup sûr, savoir : le goût à la fois poétique et précis de nos ancêtres lorsqu'il s'agissait de baptiser une localité quelconque. Je me suis fié à eux et j'ai eu raison.

BENJAMIN SULTE

LES MONTFERRAND

Au moment même où paraissait, dans le *Bulletin des Recherches Historiques* du mois de mai, la note de M. Sulte sur les Montferrand, j'avais sous presse, depuis quelque mois déjà, un ouvrage sur les Athlètes Canadiens-Français, dans lequel se trouvent quelques renseignements généralement peu connus sur la famille Montferrand.

Tout d'abord, comme le fait M. Sulte, après Mgr Tanguay, j'ai indiqué le mariage de François Favre dit Montferrand, à Sorel, et son séjour à l'Île Dupas, mais à cela, j'ai ajouté les dates auxquelles furent inhumés à Montréal, Marie-Anne Ethier, sa femme, en 1792, âgée de 50 ans, puis François Favre I, lui-même, en 1805, âgé de 90 ans. Le premier Montferrand avait donc 45 ans, lors de son mariage à Sorel.

Mgr Tanguay signale aussi, un Montferrand, marié à une demoiselle Enaud qui fait baptiser un enfant, Joseph-Galien, en 1787, à St-Cuthbert, et M. Sulte déduit de cette mention isolée, qu'il s'agit d'un premier mariage de Frs-Joseph II. La chose est possible, toutefois, au mariage de François-Joseph II, à Montréal, avec Marie-Louise Couvret, le 7 juin 1802, il n'est pas dit qu'il était veuf.

La date de naissance de Joseph III, telle que donnée par M. Sulte est exacte et son fils Louis IV, est né à Montréal, en 1864, après le décès de son père.

Ce Louis IV se marie en 1884 et décède en 1896.

Son fils aîné, Joseph V, est né en 1835 et il vit encore.

E.-Z. MASSICOTTE

VASSAL DE MONVIEL

Vassal de Monviel, du pays de Bordeaux, marié en Canada, officier dans les troupes de Montcalm, eut un fils qui devint adjudant général de la milice du Bas-Canada.

Vassal de Montholon, que le lieutenant Bonaparte initia aux éléments des mathématiques en 1792, qui devint général de brigade et suivit son empereur à Sainte-Hélène, était né à Paris en 1782, mais d'une famille de Bordeaux.

Les familles Monviel et Montholon semblent ainsi avoir des liens de parenté.

B. S.

NOMS GÉOGRAPHIQUES

ANNAVILLE (NICOLET)

En l'honneur de madame Charles Ed. Houle, épouse du maire du lieu, ancien député à la législature de Québec.

(PONTGRAVÉ (ARTHABASKA))

En souvenir du sieur Pontgravé.

SAINT-JOSEPH DU LAC (DEUX-MONTAGNES)

Saint-Joseph du Lac a été nommé ainsi parce que, avant son érection, l'endroit s'appelait " La côte Saint-Joseph," et aussi parce que ce territoire est situé sur le bord du lac des Deux-Montagnes.

PUBNICO (NOUVELLE-ECOSSE)

Il y a dans la partie méridionale de la Nouvelle-Ecosse, non loin du Cap Sable, une pointe de terre appelée Pubnico.

En 1651, Charles de la Tour avait concédé à son lieutenant Philippe d'Entremont cette étendue du pays et lui avait donné en même temps le titre de seigneur et de baron de *Pobomcoup*, d'où on a fait Pubnico.

RÉPONSES

Pierre Petitclerc (XIII, II, 1194).—Pierre Petitclerc, mourut à la Pointe au Pot, Labrador, le 15 août 1860. Il était âgé de 47 ans.

Les forges de Saint-Maurice (XI, V, 1074).—Tout le temps de son règne Louis XIV a voulu voir la colonie française au Canada grande et prospère. Son ministre Colbert, qui était un homme de génie, secondait les vues de son illustre maître. Il a apporté une attention extraordinaire à la découverte et à l'exploitation des mines dans la Nouvelle-France.

Dans le même temps, en 1666, que l'on trouvait des gisements de fer au bord de la rivière du Gouffre, à Saint-Urbain, comté de Charlevoix. L'Intendant Talon faisait faire à la même époque des explorations dans d'autres parties du pays et découvrait de riches mines aux environs des Trois-Rivières. La valeur de ces mines s'imposait à l'attention des hommes réfléchis.

En 1672, M. le comte de Frontenac, gouverneur-général du Canada, continuait à les regarder comme très importantes.

En 1676, la seigneurie de Saint-Maurice est concédée à Dame Jeanne Yalope, épouse de Maurice Poulin, sieur de La Fontaine, procureur du Roi, aux Trois-Rivières.

Madame Poulin légua sa seigneurie à Michel Poulin son fils, le 19 janvier 1683.

Le 4 avril 1725 on voit Pierre Poulin, fils de Michel, faire acte de foi et hommage au gouverneur en son château St-Louis "pour lui et ses pères, pour le fief et seigneurie de St-Maurice." Quant à l'exploitation des mines de fer qui donnaient tant de valeur à cette seigneurie il semble qu'il n'en fût pas question.

Cependant le 22 mars 1730, le roi accorda à M. de

Francheville, le droit d'exploiter les mines de fer dans le fief St-Maurice, droit qui n'était pas compris dans la concession faite à Madame Poulin. Ce fut le signal du réveil. Le 16 janvier 1733, en effet, Messieurs de Francheville, Pierre Poulin, Gamelin et Cugnet formèrent une société et se mirent à l'œuvre. Des bâtiments s'élevèrent et la fonte du minerai fut commencée. On parlait de cent lieues à la ronde des nouvelles forges et avec raison, car c'étaient les premières vues dans l'Amérique du Nord. M. de Francheville, qui était l'âme de cette entreprise étant mort sur ces entrefaites, les opérations ne purent continuer et le 23 octobre 1735, les survivants associés, remirent entre les mains du roi la propriété des Forges et le droit d'exploitation des mines de fer.

Dès l'année suivante Messieurs François Etienne Cugnet, Pierre-François Taschereau, Olivier de Vezin, Jacques Simonet et Ignace Gamelin formèrent une nouvelle société et achetèrent la seigneurie de St-Maurice pour la somme de 6000 livres. C'était le 15 octobre 1736. Les vendeurs étaient Pierre Poulin, Louise de Boulanger, sa femme, et Michel Poulin, prêtre.

Le roi, par une ordonnance du 22 avril 1737, donna à la compagnie, appelée Cugnet & Cie ou Compagnie des Forges, le droit d'exploiter les mines de fer et de plus il lui avança la somme de 100,000 livres, *sans intérêt*.

On fit plus encore pour favoriser la nouvelle compagnie : M. Cugnet s'étant plaint que le fief St-Maurice ne contenait que peu de bois alors, et que la compagnie allait se trouver obligé d'acheter du bois des habitants à des prix ruineux pour elle, M. de Beauharnois et M. l'intendant Hocquart lui concédèrent le fief de Saint-Etienne, par un acte du 12 septembre 1737.

DE VALOIS DE VALOISVILLE

QUESTIONS

1312.—Dans le récent ouvrage de M. le docteur Dionne : *Pierre Bédard et ses fils*, je lis le passage suivant, tiré d'un article de Pierre Bédard publié dans le *Canadien* du 4 novembre 1809 :

“ Il existe encore dans la ville de Québec un vieillard, dont l'existence semble se prolonger pour attester un fait peu connu et digne de l'être, qui peut nous donner une idée de l'espèce de gouvernement de cette colonie à cette époque. C'est un navigateur ; il était à Montréal. Il en partait lorsqu'on annonça la nouvelle de la victoire de Carillon. Un vent favorable le conduit à Québec avant que les courriers chargés de la nouvelle l'eussent apportée officiellement au gouvernement. En arrivant en ville, le brave capitaine la répandit avec enthousiasme, sans songer qu'il en pût résulter aucun danger, et avec la joie que devait sentir un bon citoyen de la gloire qui en revenait à son pays. Malheureusement la nouvelle alla chez l'intendant ou quelque autre grand subordonné du gouverneur qui, piqué, fit mettre en prison l'imprudent navigateur, et ce, pour la raison qu'il aurait dû l'en avertir le premier, et qu'en fait, c'était lui manquer d'égards... ”

Quel était ce vieillard ?

R.

1313.—En lisant le récit de la fuite de la famille royale à Varennes, je vois qu'une des femmes de chambre de Marie-Antoinette était une canadienne, du nom de Lechevin de Billy, épouse de Pierre-Edme Neuville, originaire du Canada.

Il serait intéressant de connaître, quel hasard aurait conduit cette canadienne, au beau pays de France pour devenir une servante de la malheureuse reine de France.

HISTOIRE

1314.—Dans un acte d'obligation passé devant Dubreuil le 28 août 1724, je trouve que “ Chs. Guilbert demeurait proche cette ville sur le chemin qui conduit à la grande Allée ”.

Est-ce que l'appellation de la rue qui porte aujourd'hui ce nom daterait de cette époque ?

E. R.

VIENT DE PARAITRE

Par la lutte et par l'amour

NOUVELLE DE TEMPERANCE

Par le R. P. HUGOLIN, O. F. M.

**1 ex. 5 cts; 12 ex. 55 cts; 50 ex. \$2.00;
100 ex. \$3.50.**

En vente à la Maison Sainte-Elizabeth, 29, avenue
Seymour, Montréal, et à la Maison Sainte-Marguerite,
Candiac, près Québec.

VIENT DE PARAITRE

Histoire de la paroisse de Saint - Malachie

— par —

M. L'ABBE JULES KIROUAC

PRIX : \$1.00

S'adresser à l'auteur, à Saint-Malachie, comté de
Dorchester.